



ACTION 2

→ CARACTÉRISER LES ZONES D'INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES, SOCIO-ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES

• Lien PNSE : actions 39 et 40

◇ Objectifs

L'action vise à repérer dans la région des territoires particulièrement défavorisés en termes d'environnement, de contexte socio-économique et de situation sanitaire, en prenant en compte le ressenti que les habitants ont de leur environnement proche. L'objectif consiste ensuite à améliorer la santé environnementale sur ces territoires repérés, dans une logique de réduction des ITESS (Inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé), via la mise en œuvre d'actions spécifiques, prioritaires.

○ Description

L'action consiste à mettre en œuvre deux mesures distinctes :

- mettre en œuvre un protocole d'étude de caractérisation des zones d'inégalités, à partir de l'étude exploratoire sur les ITESS menée en 2015-2016 dans la région Rhône-Alpes et des réflexions et outils existants à l'échelle nationale,
- tirer les enseignements issus des études de risques sanitaires de zone menées dans certains territoires de la région connus pour leur contexte défavorable en santé-environnement.

◇ Pilotage

Mesure 1 : ARS

Mesure 2 : DREAL

□ Motivation de l'action

L'état des lieux régional de la santé et de l'environnement conduit par l'ORS et le CEREMA fait apparaître de nombreuses disparités territoriales en matière de santé et d'environnement.

Réduire les inégalités environnementales suppose, en amont, d'avoir repéré les zones défavorisées en termes d'environnement, de contexte socio-économique et de situation sanitaire, en intégrant dans l'analyse la manière dont les habitants de ces zones ressentent leur environnement proche. Ce repérage doit aider également à prioriser les actions à mettre en œuvre pour améliorer la santé environnementale dans ces zones.

Dans le cadre du PRSE 2 Rhône-Alpes, trois études de risques sanitaires de zone – dites «études de zones» – étaient prévues sur les zones industrielles du Pays Roussillonnais, du Sud grenoblois et du Sud lyonnais. L'interprétation finale des travaux devait conduire, au regard des usages avérés des milieux, à proposer des modalités de suivi et de gestion dans les territoires concernés. Coûteuses et chronophages, les études des deux premiers territoires ne sont pas finalisées et celle du troisième n'a pas été lancée. Le PRSE 3 Auvergne-Rhône-Alpes doit en tirer des enseignements en termes de méthode, et intégrer ces approches locales dans le cadre général du travail à conduire sur le repérage des ITESS.

MESURE ①

Travailler à l'identification des inégalités territoriales et environnementales de santé (ITESS) :

- Mise en place d'un groupe de travail régional associant des compétences en observation et en prévention/gestion des risques environnementaux pour la santé.

- À partir des réflexions nationales [cf. action 39 du PNSE] et régionales, construction d'un cadre méthodologique pour l'identification des points de cumul de facteurs environnementaux, socio-économiques et sanitaires défavorables.

- Publication d'un protocole d'étude des ITESS et de caractérisation des zones d'ITESS [cf. action 40 du PNSE].

- Confrontation sur des territoires volontaires (appel à projets) des résultats de l'étude aux préoccupations des habitants en matière de santé, via des études qualitatives faisant appel aux sciences sociales et humaines (recherche interventionnelle en santé perçue...).

MESURE ②

Tirer les enseignements méthodologiques des études de zones conduites dans la région ex-Rhône-Alpes :

- Définition des modalités de réalisation des derniers travaux à mener pour finaliser les études en cours dans le calendrier du plan.

- En parallèle, organisation d'un retour d'expérience, intégrant les résultats du retour d'expérience national lorsqu'il sera disponible.

- Évaluation qualitative de l'appropriation locale des informations acquises.

- Organisation de la communication des enseignements opérationnels tirés des études auprès d'un large public, en particulier des décideurs locaux.

Partenaires

- ▶ ORS, CEREMA
- ▶ Secrétariat général aux affaires régionales, ARS (pôle Observation), DREAL, INERIS, SPPPY, SPIRAL, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Santé publique France via la Cellule d'intervention en région (CIRE).
- ▶ Acteurs locaux : notamment les collectivités.

Publics cibles

- ▶ Habitants des zones de cumul de facteurs de défaveur environnementaux, socio-économiques et sanitaires.